

**PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION 2015-2019
CONVENTION FONCIERE**

**NANCY – Plateau de Haye - Copropriété Bergamote - F
F09FC40A030**

Le Bureau de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine, agissant en vertu des délégations accordées le 23 juin 2015 par le Conseil d'Administration (délibération N° 15/015 portant adoption du Règlement Intérieur),

Vu le décret N° 73-250 du 7 mars 1973 modifié, portant création de l'Etablissement,

Vu le programme pluriannuel d'intervention 2015-2019 approuvé le 4 mars 2015,

Vu la demande formulée par la Métropole du Grand Nancy souhaitant l'intervention de l'EPFL sur la copropriété Bergamote située sur le plateau de Haye sur le territoire communal de Nancy en vue, dans un premier temps, d'en étudier les modalités de calcul du prix puis, le cas échéant, d'en assurer la maîtrise,

Sur proposition du Président,

- approuve l'engagement d'une étude préalable au projet sur le site susvisé ; le montant prévisionnel maximum de l'opération est de 30 000 € TTC,
- approuve la convention à passer avec la Métropole du Grand Nancy annexée à la présente délibération portant acquisition puis rétrocession des biens susvisés d'une superficie de 56 a 91 ca ; un premier montant prévisionnel visant des acquisitions foncières d'opportunités par préemption ou droit de substitution a été fixé à un maximum de 100 000 € HT ; un deuxième montant prévisionnel sera fixé à l'issue de la phase 1 dans le cadre d'un avenant à la présente convention,
- laisse le soin au Directeur Général de signer avec la Métropole du Grand Nancy la convention foncière annexée à la présente délibération et de procéder, en tant que de besoin, à des adaptations mineures d'ordre rédactionnel,
- autorise le Directeur Général, en cas de retard dans la procédure d'acquisition des biens, à signer un avenant décalant la date de vente et l'échéancier de paiement prévus dans ladite convention,
- charge le Directeur Général de mener à bonne fin ces acquisitions et de signer les actes correspondants au nom de l'EPFL.



Le Président du Conseil d'Administration,


Julien FREYBURGER